



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ONISEP

L'INFORMATION
POUR L'ORIENTATION

Juge d'instruction

Après enquête, le juge d'instruction analyse les éléments qui peuvent accuser ou innocenter un suspect. À lui d'estimer si les preuves sont suffisantes pour le juger.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 7**

Salaire débutant : **2160 €**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Synonymes : Magistrat / magistrate

Secteurs professionnels : Droit et justice, Fonction publique

Centres d'intérêt : Enquêter, analyser l'information, je veux en faire mon travail, J'aime être aux commandes, Je veux être utile aux autres, Je veux faire respecter la loi



© vgajic/E+/Getty Images

Le métier

La quête de la vérité

Le juge d'instruction instruit les crimes et délits complexes, et les met en état d'être jugés. Pour cela, il est chargé de rassembler les pièces du dossier, de réunir les éléments d'information favorables ou non au suspect, et d'interroger les témoins. Il mène l'enquête "à charge" et "à décharge".

Sur demande du procureur ou d'une victime

Ce magistrat du siège est saisi soit par le procureur de la République qui ouvre une information judiciaire, soit par une victime qui se constitue partie civile. Il ne décide pas de l'ouverture d'une enquête. Lorsqu'un crime est commis, le juge d'instruction est obligatoirement saisi.

Une position clé

Le juge d'instruction est à la fois celui qui enquête et celui qui prend les décisions. Comme enquêteur, il organise le travail de la police judiciaire, en déléguant ses pouvoirs par commission rogatoire. Il mène les interrogatoires, entend les témoins... Comme juge, il délivre les mandats d'arrêt, ordonne les perquisitions, autorise les écoutes téléphoniques, met les suspects en examen, demande un placement en détention provisoire au juge des libertés et de la détention... Une fois son travail terminé, il peut décider du non-lieu d'une affaire ou de son renvoi devant la juridiction compétente.

Compétences requises

Humain et juste

De solides connaissances en droit sont, bien sûr, exigées. Mais un magistrat doit aussi être attentif et disponible, humble et autonome, capable d'initiative et de synthèse, réactif et organisé, conciliant et compréhensif. Au quotidien, il est animé par la recherche de la vérité et le sens de l'équité.

Impartial et psychologue

L'action du magistrat s'inscrit de plus en plus dans un travail collectif. Il doit prendre le temps de consulter les différents partenaires avant de rendre, en toute objectivité, sa décision finale. Celle-ci est parfois lourde de conséquences pour les personnes impliquées. Faire preuve de psychologie est indispensable pour appréhender au mieux les affaires à traiter. Des talents de médiateur sont très appréciés pour apaiser les conflits et gérer les événements difficiles.

Où l'exercer ?

Une grande éthique

Dans le cadre de son exercice, le juge d'instruction doit trouver sa ligne de conduite entre respect du Code de procédure pénale et éthique professionnelle. Magistrat du siège, il est indépendant et inamovible. De par ses fonctions, il se voit confier de grandes responsabilités. Ses décisions influent directement sur la vie de ses concitoyens.

Entouré de professionnels

Afin de mener son enquête, il travaille en collaboration avec de nombreux professionnels : officiers de police judiciaire, gendarmes, avocats, service médico-légal, experts judiciaires... Il doit ensuite rendre seul une décision, en fonction des résultats de l'enquête.

Une fonction très prenante

S'occupant de nombreux dossiers, le juge d'instruction travaille souvent le soir et le week-end. Au quotidien, il est assisté d'un greffier. Il doit également assurer les permanences : il lui faut alors être disponible 24 heures/24, si une affaire survient.

Les études

Après le bac

4 ans pour préparer un M1 en droit ou un diplôme d'IEP (institut d'études politiques), puis 31 mois à l'ENM (École nationale de la magistrature) à Bordeaux. Accès sur concours avec préparation possible dans un IEJ (institut d'études judiciaires).

bac + 7

[→ Formation des magistrats](#)

Emploi et secteur

Mobilité fonctionnelle et géographique

La profession de magistrat regroupe une grande diversité de spécialités. Choisir l'une d'elles n'est cependant pas définitif. Au cours de leur carrière, les magistrats sont amenés à changer régulièrement de spécialisation, de manière à évoluer plus facilement. Il est possible d'être juge d'instruction, puis de passer juge des contentieux de la protection, juge des libertés et de la détention, etc. (et inversement) en en faisant la demande. Il faut ensuite que celle-ci soit acceptée par la hiérarchie. Ces changements de fonction et/ou de tribunaux sont conseillés pour progresser.

Évoluer grâce à l'ancienneté

Pour atteindre le premier grade (vice-président d'un tribunal), un magistrat doit être inscrit au tableau d'avancement, sur décision de son supérieur hiérarchique, et justifier de 7 années d'ancienneté. La consécration suprême d'une carrière : accéder aux postes classés hors hiérarchie, comme ceux de premier président, procureur de la République, procureur général d'une cour d'appel ou de la Cour de cassation...

Secteur

Droit et justice

Salaire du débutant *

À partir de 2160 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

[Site du ministère de la Justice : informations sur les métiers et les concours de la justice](#) ↗

Centres d'intérêt

[J'aime être aux commandes](#) →

[Je veux être utile aux autres →](#)

[Je veux faire respecter la loi →](#)

Autres métiers à découvrir

Magistrat administratif

Greffier administratif

Greffier des tribunaux de commerce

Juge des contentieux de la protection

Juge des enfants